

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 11

Rubrik: Étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

puis, avec l'assentiment de celui-ci, au congrès syndical international de 1926 à Paris. La première conférence internationale syndicale s'est tenue le 21 août 1901 à Copenhague; il y aura donc 25 ans en 1926. Il a été proposé de célébrer cet anniversaire selon un programme qui sera arrêté dans la prochaine réunion du bureau. L'ordre du jour de l'assemblée du conseil général se tenant aux 4 et 5 décembre prochain a été établi comme suit: 1. Rapport d'activité. 2. Programme d'action pour le prochain semestre. 3. Rapport financier pour 1924. 4. Approbation du projet de budget pour l'an prochain. 5. Aides internationales en cas de grèves et de lock-outs. 6. Relations avec la Russie. 7. Propagande contre la guerre. 8. Congrès prévus: a) conférence internationale des migrations ouvrières; b) conférence syndicale balkanique. 9. 25^{me} anniversaire du mouvement syndical international. 10. Questions internationales d'éducation ouvrière et écoles internationales d'été. 11. Comité syndical international des ouvrières. — En face du nombre élevé d'ouvriers étrangers occupés au Luxembourg et de la situation désagréable qui s'en trouve créée pour les travailleurs luxembourgeois, on provoquera une conférence des syndicats de Luxembourg avec les centrales syndicales des pays limitrophes qui examinera la situation et recherchera les voies et moyens pour aiguiller les ouvriers étrangers travaillant au Luxembourg vers le mouvement syndical. — Lors de la discussion de la situation en Bulgarie, on apprit que rien n'empêche la tenue d'une conférence balkanique à Sofia. — En connexion avec le nouveau cours des événements en Italie et eu égard particulièrement à l'oppression du droit de coalition, on prendra contact avec les centrales nationales syndicales affiliées. — Dans une réunion commune avec les secrétariats professionnels internationaux des mineurs, des ouvriers d'usine, des métallurgistes et du transport, il fut discuté sur l'exécution des résolutions du congrès syndical international de Vienne concernant la lutte contre la guerre et les dangers de guerre.



Etranger

Belgique. Le rapport d'activité de la commission syndicale belge pour 1924 paraît en une forte brochure de 222 pages. Les premiers chapitres renseignent sur les réunions, les délégations, les congrès des organisations affiliées, l'organe officiel de la commission syndicale et les éditions publiées par celle-ci. Un chapitre est consacré aux relations de la commission syndicale avec le parti ouvrier et l'office corporatif. Ces relations furent cordiales et fraternelles comme par le passé; leur activité commune a porté sur la lutte contre la vie chère, l'étude des assurances sociales.

La partie du rapport consacrée aux œuvres d'éducation ouvrière est du plus haut intérêt. L'histoire de la fondation de la centrale d'éducation ouvrière y est rappelée en quelques pages concises; elles donnent un aperçu du brillant développement de cette belle organisation qu'est venue compléter l'école ouvrière supérieure.

Nos amis belges ont déployé une belle activité au conseil supérieur du travail. Ils eurent surtout à y défendre l'application de la journée de huit heures. Une liste des arrêtés royaux accordant des dérogations à la journée de huit heures est publiée dans le rapport. Le patronat continue à vouloir battre en brèche par tous les moyens la journée de huit heures. Les autorités n'étaient que trop portées à autoriser les demandes de prolongation, même lorsque les conditions économiques ne les justifiaient d'aucune manière.

Un pas vers la concentration des forces syndicales

a été franchi dans plusieurs industries, notamment dans les services publics, le textile, le verre, les employés d'administration. Quant aux syndicats d'Eupen et de Malmédy, les deux territoires rédimés, ils ont rejoint leurs centrales respectives. La commission syndicale a dû s'occuper de plusieurs litiges relatifs aux délimitations de frontières syndicales.

Des extraits de rapports sur les cartels syndicaux des principales régions sont publiés ainsi que des renseignements sur les grèves. Le tableau des grèves en mentionne 309 et 223 mouvements n'ayant pas nécessité l'arrêt du travail. Les participants aux grèves furent de 69,808, dont 48,786 étaient organisés. Ces grèves se terminèrent dans 204 cas par un succès pour les ouvriers, dans 63 cas sans succès et dans 29 cas par une transaction.

Un chapitre est consacré au problème du chômage. Celui-ci est plutôt en augmentation sur l'année précédente. Les organisations syndicales s'efforcèrent de parer aux mesures restrictives qu'avait décrétées un arrêté royal.

Le rapport s'étend ensuite sur les relations internationales et l'Organisation internationale du travail. Le rapport de caisse de la centrale présente aux recettes 780,926 fr. et aux dépenses 609,585 fr. A la fin de l'année, l'effectif des membres était de 577,855 (l'année précédente 594,998) répartis dans 28 fédérations. Le rapport est complété par des tableaux sur les cotisations payées, les secours versés, etc.

Bulgarie. Un rapport d'une délégation anglaise qui parcouru la Bulgarie durant l'été pour organiser une action de secours en faveur des veuves et orphelins bulgares, donne quelques renseignements sur la situation dans ce pays. Cette délégation se composait de trois membres du parti ouvrier: Mlle Ellen Wilkinson, Mme Clare Annesley et Dr Marion Phillips. D'après le rapport susmentionné, il ressort que la délégation eut de grandes difficultés à surmonter et que le gouvernement manifesta une attitude négative à toute action de secours en faveur des victimes des troubles politiques, le gouvernement craignant qu'un encouragement soit ainsi apporté pour de nouveaux attentats. La délégation était précédée et surveillée par des espions officiels (fascistes) et ce ne fut qu'après une discussion avec le président des ministres, lequel retira un ordre de légitimation contre la délégation, qu'il fut possible de commencer les travaux préparatoires. Finalement, la délégation fut autorisée à constituer, sous les auspices de la Croix-Rouge bulgare, un comité auquel l'œuvre de secours fut remise. Il est incontestable que les troubles politiques ont coûté la vie à de nombreuses personnes; le nombre des personnes mortes ou « disparues » depuis les troubles de septembre 1923 est évalué officieusement à 18,000. La situation des parents de ces victimes est souvent tout ce qu'il y a de plus triste et la délégation envisage une action de secours comme nécessité urgente. Il s'est constitué à cet effet en Angleterre un comité qui réunit les moyens, afin de pouvoir se mettre à la disposition du comité bulgare pour les répartir. La secrétaire-caissière du dit comité est Mrs Malone, 6 Phene Street, Chelsea, Londres S. W. 3.

Canada. Le 41^e congrès ordinaire de la Fédération syndicale canadienne s'est tenu le mois dernier à Ottawa, 267 délégués y représentaient environ 105,000 adhérents, contre environ 116,000 l'an dernier (le recul est à imputer à un nouveau mode de recensement). Les recettes de la Centrale syndicale canadienne se sont élevées, au cours de l'exercice, à 23,274.41 dollars, les dépenses à 20,938.34 dollars.

Outre les questions de législation sociale, de la journée de huit heures, d'éducation ouvrière, de natio-

nalisation — le nombre d'entreprises industrielles nationalisées est très élevé au Canada, et s'élève encore — de l'émigration, des tribunaux industriels, etc., le Congrès s'occupa spécialement du problème du label syndical, de l'emploi de la force armée dans les conflits du travail, le Congrès demandant l'interdiction de ces groupes armés, et des relations internationales.

Au cours de la discussion de ce dernier point, une résolution énergiquement soutenue par les communistes vint en débat, résolution qui demandait la convocation d'une conférence des syndicats du monde entier, en faveur de la création des bases d'une Internationale syndicale universelle. En outre, dans le même ordre d'idée, on demandait l'approbation du Congrès à la politique de la Fédération des Syndicats britanniques, en ce qui concerne les efforts que celle-ci déploie en commun avec les syndicats russes au sein du Comité anglo-russe. Le Comité de résolutions ne se déclara pas d'accord avec ces propositions, et suggéra de « borner à la Fédération syndicale internationale les relations avec les travailleurs européens ». Le Congrès adopta cette motion.

Etats-Unis d'Amérique. La Fédération américaine du travail a tenu, le 5 octobre et jours suivants, à Atlantic City, son Congrès ordinaire.

Selon le rapport d'activité, la Centrale nationale américaine peut faire état, pour la première fois depuis cinq ans, d'une augmentation des effectifs qui, en effet, ont passé de 2,865,789, à 2,878,297 membres. La situation financière de l'A. F. of L. est extrêmement saine; l'organisation, qui enregistra l'an dernier des recettes s'élevant à 509,702 dollars, n'a pas de dettes et dispose d'une encaisse de 213,053 dollars.

Le Congrès adopta unanimement une résolution qui rejetait l'idée d'une conférence avec les syndicats russes en tant que pas vers l'unité mondiale. Dans le rapport de la commission qui traite ce point, on invite les travailleurs britanniques et ceux des autres pays à « défendre le droit de l'autonomie nationale et les libres institutions de leurs pays ».

Grande-Bretagne. Le 57^{me} congrès de la Fédération des syndicats britanniques, qui se tint au début de septembre à Scarborough et auquel assistèrent 724 délégués représentant 4,342,928 membres, examina d'importantes questions.

Le nombre des membres affiliés aux syndicats s'est augmenté de 14,000 au cours de l'année dernière. C'est un beau résultat si l'on songe aux difficultés que rencontrent les syndicats dans la période de crise intense par laquelle passe ce pays.

La première question importante fut l'élargissement des compétences du conseil général. Le débat se poursuivit surtout entre J.-H. Thomas, des cheminots, et J. Cook, des mineurs. Une résolution donnant au conseil général le droit de prélever des cotisations sur tous les membres affiliés à l'occasion de conflits de travail et d'encourager le déclenchement de grèves parmi les organisations affiliées ou de fractions de celles-ci aux fins de soutenir des syndicats défendant un principe syndical d'une importance vitale, fut renvoyée finalement au conseil général pour étude. Une question de cette importance ne pouvait évidemment pas être tranchée après une simple discussion au congrès même. L'organisation étant des plus compliquées en Grande-Bretagne. Actuellement, il existe encore près de 2000 fédérations en Angleterre, parmi lesquelles il est par exemple 70 organisations ayant moins de 100 membres. Une résolution demandant de réduire le nombre des fédérations à un minimum, de ne pas recommander la création de nouvelles fédérations, de charger le conseil général de poursuivre ses efforts en vue de fusionner toutes les fédérations en une seule grande organisation

unique, fut rejetée avec 2,2 millions de voix contre 1,6 million.

En ce qui concerne la politique générale du mouvement syndical, le congrès exprima l'avis que les syndicats devaient, conjointement avec le parti ouvrier, tendre au renversement du capitalisme. Le congrès se prononça en outre contre la participation aux bénéfices et en faveur de la constitution de comités d'usines bien organisés.

Le congrès chargea le conseil général de poursuivre ses efforts en vue de l'affiliation des syndicats russes à Amsterdam et l'édification de l'unité nationale.

Dans une résolution soumise par Ben Tillett, le congrès invite à nouveau le gouvernement à ratifier la convention de Washington sur la journée de huit heures. Une autre résolution adoptée condamne le plan Dawes.

Au dernier jour de ses travaux, le congrès adopta une résolution selon laquelle la domination du gouvernement anglais sur des nationalités non-britanniques revêt une forme d'exploitation capitaliste poursuivant le but d'acquiescer des matières premières à bon marché en brimant la main-d'œuvre en la plaçant au-dessous du standard de vie des ouvriers britanniques.

Le conseil général fut réélu sans grand changement.

Luxembourg. La commission syndicale du Luxembourg a tenu son congrès ordinaire à Dudelange. 38 délégués représentant 11 fédérations y ont pris part. L'effectif comprend 13,568 membres (au début de 1923: 12,000). Le rapport des comptes, qui s'étend à la période du 17 septembre 1923 au 30 juin 1925, présente aux recettes 188,665 fr. et aux dépenses 175,707 fr. L'avoir global se chiffre par 54,160 francs.

Le congrès s'est occupé de la question des salaires, des problèmes de l'assurance sociale, de questions d'organisation et d'éducation syndicale. Il décida d'organiser un mois de propagande en vue du recrutement des membres aux syndicats, et ce spécialement en raison du grand nombre d'ouvriers étrangers au Luxembourg (sur 130,000 ouvriers, il y a 100,000 immigrés). La création d'une organisation de fonctionnaires fut également décidée. Des cours seront organisés sur la pratique et la théorie du syndicalisme, l'histoire du mouvement syndical, le droit ouvrier, l'économie industrielle, l'économie politique, la législation sociale, la coopération, etc. En outre, l'institution d'une école ouvrière supérieure permanente et l'utilisation de la presse et des bibliothèques à des fins d'éducation syndicale seront envisagées.

Norvège. Le congrès de la Confédération norvégienne des syndicats s'est ouvert vers la fin d'août à Oslo. Les centrales nationales du Danemark, de la Finlande, de la Suède et de la Russie avaient envoyé des délégués. Le congrès comptait 225 délégués des diverses organisations de Norvège. Le problème de l'attitude à observer à l'égard des trois partis ouvriers norvégiens, a été discuté. Le congrès adopta par 155 voix contre 76 une motion présentée par le bureau disant que l'autonomie de la centrale syndicale doit être reconnue par tous les partis, et elle poursuivra son activité indépendamment de ces partis. La création de cellules, noyaux ou groupes spéciaux dans les syndicats en vue de déposséder de leurs fonctions les organes dirigeants, a été condamnée. Les fédérations comme telles peuvent adhérer à un parti politique, mais le congrès n'en émit pas moins la recommandation de rompre partout avec le système des adhésions collectives.

Après de longs pourparlers au sein d'un comité érigé spécialement pour l'examen de la question des relations internationales, on se mit d'accord sur une résolution dans laquelle le congrès exprime sa pleine approbation à l'œuvre du comité anglo-russe d'unité et

déclare vouloir appuyer ces efforts. Le bureau de la centrale nationale est prié de se mettre en liaison organique avec ce comité et de se faire représenter dans l'éventualité d'une convocation d'un congrès syndical international réunissant les deux tendances. Le bureau a en outre été chargé d'intensifier les relations entre centrales syndicales scandinaves. Cette résolution fut adoptée à l'unanimité. Elle est l'expression d'un compromis accepté tant par les socialistes que les communistes. Il ne pouvait en être autrement en l'état actuel des choses dans ce pays et c'est pourquoi les socialistes ne proposèrent pas la réaffiliation à la F. S. I. d'Amsterdam. Chacun admet cependant que cette résolution constitue une étape vers la réaffiliation à Amsterdam.

La Confédération syndicale norvégienne s'était refusée, après 1921, à déléguer un représentant aux conférences internationales du travail à Genève. Le bureau avait toutefois modifié cette attitude en 1925 et désigné l'un de ses membres à la septième conférence. Cette décision provoqua un long débat au congrès sur l'attitude à observer envers le B. I. T. Le représentant russe intervint dans la discussion en vitupérant contre l'Organisation internationale du travail. Tout le répertoire communiste y passa. Finalement, le congrès décida par 147 voix contre 76 de rompre les relations avec l'organisme de Genève. Le président des métallurgistes, Halvard Olsen, fut nommé président de la Confédération syndicale norvégienne par 155 voix contre 64 données au candidat communiste. Le nouveau président n'appartient à aucun parti politique.

Le congrès en vint ensuite à s'occuper de la décision prise au dernier congrès relative à la création de fédérations d'industries. Il décida que l'Union des électriciens devait se dissoudre pour le 1^{er} juillet 1927. La création d'une fédération unifiée des travailleurs de l'Etat sera examinée de plus près. Parmi les résolutions adoptées, il convient de signaler celle obligeant tout membre de syndicat à adhérer à une coopérative de consommation.

Bibliographie

Le mouvement syndical en Belgique. La Fédération syndicale internationale publie une série de brochures sur le mouvement syndical dans les divers pays. La première est destinée au mouvement syndical belge. Ecrite par le camarade Mertens, secrétaire général de la commission syndicale de Belgique, elle donne sous une forme concise et attrayante en même temps qu'un bref aperçu rétrospectif de l'histoire du mouvement, une sorte de compendium des institutions et de la structure de ce dernier, tout en retraçant son évolution, sa croissance, les luttes qu'il a menées et les conquêtes qu'il s'est acquises. C'est le guide indispensable à tous ceux qui veulent connaître ce qu'est le mouvement syndical belge ou qui veulent rapidement revivre son histoire et son présent.

La brochure est en vente à la section de publicité de la Fédération syndicale internationale, Tesselschadestraat 31, à Amsterdam, au prix de 25 ct. pour la Suisse. Des prix de faveur sont accordés aux organisations pour les commandes d'un certain nombre d'exemplaires.

Sous peu paraîtra le numéro 2 de la série consacrée aux « organisations syndicales allemandes » et dû aux camarades Lothar, Erdmann et Bernhard Göring.

Schweizerischer Gewerkekalendar. Agenda de poche contenant une foule de renseignements utiles aux hommes de métier, vient de sortir de presse. Il en est à sa 39^{me} année d'existence. On peut se le procurer chez les éditeurs MM. Büchler & Cie, à Berne, et dans toutes

les librairies au prix de fr. 3.50 cartonné toile et fr. 4.50 en cuir.



Aux amateurs de bonnes montres!

Ouvrières et ouvriers! Syndiqués et coopérateurs!

Si vous désirez une bonne montre de poche ou bracelet, adressez-vous en toute confiance à la Coopérative horlogère de La Chaux-de-Fonds.

Toutes nos montres se vendent aux prix les plus justes et sont garanties 2 ans.

Livraison directe du fabricant au consommateur.

Belle occasion pour les fêtes de fin d'année et pour anniversaires.

Nos prix sont:

Montre bracelet 9 $\frac{3}{4}$ lignes, argent ou plaqué or, avec bracelet	fr. 35.—
Montre de poche 19 lignes, argent ou plaqué or, marque « Co-op »	» 40.—
Les mêmes avec boîte or depuis	» 140.—
Montre de dames, pendentif, boîte or 18 karats 8 $\frac{3}{4}$ lignes	» 75.—
Montre bracelet, 8 $\frac{3}{4}$ lignes, boîte or 18 karats avec cuvette or et bracelet cuir ou de drap avec fermoir or	» 80.—

Adresser les commandes au secrétariat de la F. O. M. H., Maison du Peuple, La Chaux-de-Fonds.



Le coût de la vie.

Dates	Index ¹				
	Office fédéral du travail Ouvriers qualifiés	Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistique		
			Bâle ²	Berne	Zurich ³
1914 Juin .	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	254	—	—	—
1920 Juin .	—	239	205	—	—
1921 Juin .	209	210	188	—	—
1922 Juin .	155	157	168	166	—
1923 Juin .	165	161	148	169	—
1924 Janvier	169	170	160	174	—
1924 Mars .	168	170	163	174	—
1924 Juin .	168	166	162	172	—
1924 Sept. .	166	166	162	172	—
1924 Nov. .	170	171	158	175	160
1924 Déc. .	170	172	157	174	159
1925 Janvier	168	171	159	173	159
1925 Février	168	168	156	175	157
1925 Mars .	167	169	157	174	157
1925 Avril .	165	169	156	172	156
1925 Mai . .	165	167	155	172	157
1925 Juin .	166	168	155	171	156
1925 Juillet .	166	167	155	167	155
1925 Août .	164	165	154	167	160
1925 Sept. .	165	165	157	169	166

¹ Alimentation et combustible.

² Janvier 1912 = 100.

³ Moyenne mensuelle 1912 = 100.